

Légation de Suisse  
en  
France

Paris, le 26 Mai 1895  
15<sup>bis</sup> rue de Marignan

N<sup>o</sup> 2/95

Prière de rappeler  
le numéro ci-dessus

Monsieur le Vice-Président

Hier après-midi j'ai eu un entretien  
de plus d'une demi-heure avec M. Hanotaux,  
qui s'est abstenu de me dire un seul mot  
des relations commerciales franco-suisse ;  
il m'a parlé de Madagascar, de la Chine,  
de son désir d'attirer des colons suisses à  
Madagascar, contré d'éleveurs qui se  
prêteraient admirablement à cette immigration,  
mais des porcs ou du lait stérilisé, pas un mot.

Monsieur

Monsieur Lachenal

Chef du Département fédéral

des Affaires étrangères - Berne.



2  
28 Mars 1872

Le soir, je dînais chez M. Ribot avec M. Hanotaux et d'autres membres du gouvernement, et me suis abstenue de parler de nos affaires commerciales. Dans la soirée le Ministre de la Justice, M. Trarieux, qui a été membre de la Commission des Douanes du Sénat, et qui en sa qualité de représentant de la Gironde est partisan des traités de Commerce, m'a dit qu'au Conseil des Ministres M. Hanotaux avait représenté les négociations comme rompues à cause de l'intransigeance de la Suisse.

J'ai eu l'air de pousser un soupir de soulagement tout en faisant observer qu'à ma connaissance la seule grosse question qui restât fût celle des forêts, attendu que sur tout le reste nous avions subi les exigences françaises et qu'on me paraissait bien mal inspiré ici

en choisissant pour rompre la question des  
soieries où l'on va se trouver en désaccord  
avec la majorité de l'industrie lyonnaise.

Des dames sont survenues et j'ai affecté de rompre  
les chiens et de parler de choses et autres.

Vers la fin de la soirée, M. Trarieux  
m'a dit qu'il désirait me parler et s'est dirigé  
vers un petit salon isolé où je l'ai rejoint:

"On m'a chargé de vous dire deux mots de nos  
affaires commerciales. Bien entendu ce n'est  
pas un mandat diplomatique, mais il faut  
que je m'en ouvre à vous. Si je pouvais aider  
j'en serais heureux. Hanotaux nous dit en  
conseil qu'il n'y a rien à tirer de vous, que vous  
ne voulez aider ni sur le nombre des articles  
ni sur le taux des droits et qu'il laisse tomber  
la conversation avec la Suisse. Il paraît que  
c'est surtout sur les soieries que vous êtes

4  
 les "intransigeants". Que se passe-t'il, n'y a-t'il  
 plus rien à faire? Je réponds que la  
 situation, pour autant que je la connais, le  
 détail de la négociation ayant lieu à Berne,  
 était bien simple: nous subissons le tarif -  
 minimum sur l'industrie cotonnière, nous  
 subissons le tarif - minimum sur les machines,  
 nous le subissons sur les rubans de Bâle, nous  
 n'obtenons pour l'horlogerie que les conditions  
 acceptées en 1892 par M. Méline, nous consentons  
 environ au doublement de l'ancien droit  
 conventionnel sur les braderies et au triplement  
 de l'ancien droit conventionnel sur les fromages,  
 comme aussi, à grands traits, au triplement  
 du droit stipulé avec M. Jules Roche en 1892  
 sur les tissus de soie; ce sont là des concessions  
 énormes, exagérées peut-être, et il est absolument  
 injuste de parler d'intransigeance de notre part,

car à mon avis nous avons été plutôt au delà qu'en  
deçà de la ligne des transactions raisonnables.

Le gros point qui reste, ce sont les soieries; on nous  
objete que'on ne peut descendre pour les tipes  
au delà du droit de 300t sur les soies moulinées;  
or jamais les soies moulinées n'ont été en France à  
un prix inférieur à leur prix actuel et la  
preuve c'est que les Turques viennent acheter en  
France les trois-quarts des soies moulinées que ce  
pays exporte; nous ne le ferions pas si elles étaient  
plus chères en France qu'ailleurs; donc le droit  
sur la matière première n'agit plus et Lyon,  
avec son grand marché de la soie, avec ses admi-  
-rables établissements de teinturerie, a une  
avance assez considérable pour n'avoir nul besoin  
de protection. J'ai considéré comme fort habile  
de la part de la France de mettre le centre de  
grants à la dernière heure sur cette question de

6

droit sur les soieries, parce que cela permet à la France de céder à la dernière minute. Les droits de 6<sup>t</sup> et 4<sup>t</sup> par kilogramme n'ont été adoptés par la Chambre qu'à 17 voix de majorité; toute la députative lyonnaise leur était et leur est encore hostile, sauf peut-être un socialiste révolutionnaire. Si la France compte avec nous pour cette question du droit sur les soieries, alors que nous avons cédé sur tout le reste, personne ne le comprendra ni dans l'un ni dans l'autre des deux pays. On ne compte pas à propos d'une industrie contre le vœu de la majorité des représentants de cette industrie. Chacun sait que les protectionnistes français ont fait de grands efforts pour se créer des partisans à Lyon et qu'ils y ont réussi; mais chacun sait que ces protectionnistes sont à Lyon la minorité; nous tenons compte de leur existence dans la

plus large mesure, puisque de la franchise de 1882  
et du droit de 50t de 1892 nous sommes montés  
environ 150t. Où est le gouvernement s'il n'ose  
pas traiter sur ces bases alors qu'il aura avec  
lui toute la députation lyonnaise? S'il n'ose  
pas défendre une transaction qu'accepterait  
avec joie, j'en suis certain, toute la députation  
de la région intéressée, il risque fort de faire  
comme en 1892 et de ne pas oser défendre l'arrange-  
ment lui-même. Où est le gouvernement s'il  
n'ose pas dire aux Chambres que d'accord avec  
la majorité de l'industrie intéressée des soieries  
il a transigé sur ce point afin de tenir compte  
des intérêts généraux des industries d'exportation  
et des intérêts politiques du pays? Faut-il tout  
sacrifier même vos vins de la Gironde aux rancunes  
intérieures du groupe qui ne veut pas pardonner  
à la population lyonnaise de n'être pas en

majorité devenue protectionniste ? Si le  
gouvernement n'ose pas cela, qu'osera-t'il ?

M. Trarieux a répondu par des paroles  
banales sur l'opportunité de notre part de  
faire le plus de concessions possibles. Je n'ai pas  
le moindre doute qu'il avait été chargé par  
M. Ribot de me parler et je crois qu'il était  
bon de mettre les points sur les i dans une  
conversation non officielle mais fort directe  
sur ce qu'il y a d'échange dans le terrain choisi  
pour suspendre les pourparlers. Ou bien les  
français l'édouleront, ou bien ils s'accrochent au  
premier prétexte venu (et ils le choisissent mal)  
parce que le Cabinet, battu en brèche de toutes les  
côtés, se trouvant en présence d'une Commission  
du budget hostile, désemparé, sans amis,  
a peur, et n'ose plus apporter un arrangement  
quelconque avec nous au Parlement

Avec haute considération

Darby